



L'an deux mille vingt-trois, le 20 du mois d'octobre, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de réunion sous la présidence de Madame Monique RUFF, Maire, à la suite de la convocation adressée par le Maire le 16 octobre 2023.

Membres présents :

Madame Monique RUFF, Madame Catherine BERTHOLLE, Monsieur Jérôme FORTHOFFER, Monsieur Fernand FABING, Madame Martine FABING, Madame Nathalie DEHLINGER, Madame Marie-Cécile RONDIO, Monsieur Julien LETT, Monsieur Vincent FABING et Madame Valérie MULLER

Membres absents excusés :

Madame Florence RANG et Monsieur Henri MUNCH

Membre absent non excusé :

Monsieur Jean-Luc KREBS

Procuration :

Monsieur Edgard FABING à Monsieur Jérôme FORTHOFFER

Madame Catherine BERTHOLLE est nommée secrétaire de séance

Election d'un nouvel adjoint suite à la démission du 1^{er} adjoint au Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-4, L2122-7, L2122-7-2, L2122-10 et L2122-15 ;

Vu la délibération du 5 juillet 2020 relative à l'élection des adjoints au Maire fixant leur nombre à trois ;

Vu l'arrêté municipal n° 14/2020 portant délégation de fonction du Maire à M. Fabien KREBS, 1^{er} adjoint, délégué pour exercer les fonctions relevant des domaines suivants : entretien et aménagement des bâtiments communaux, de la voirie et de l'éclairage public.

Vu l'arrêté municipal n° 17/2023 du 25/09/2023 retirant ses délégations de fonction et de signature du Maire au 1^{er} adjoint ;

Vu la lettre de démission de Monsieur Fabien KREBS en date du 25/09/2023 ;

Considérant la vacance du poste de 1^{er} adjoint au Maire, dont la démission a été acceptée par Madame la Sous-Préfète par courrier en date du 6 octobre 2023 ;

Madame le Maire propose au conseil de procéder au remplacement de Monsieur Fabien KREBS par l'élection d'un nouvel adjoint au Maire.

DEMANDE aux membres du conseil municipal de bien vouloir délibérer :

- 1) Sur le maintien du nombre d'adjoints conformément à la délibération du 5 juillet 2020 ;
- 2) Sur le rang qu'occupera le nouvel adjoint, à savoir :
 - Il prendra rang après tous les autres ;
 - Toutefois, le conseil municipal peut décider qu'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu dont le poste est devenu vacant
- 3) Pour désigner un nouvel adjoint au Maire au scrutin secret et à la majorité absolue

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de maintenir le nombre d'adjoints au Maire à trois ;
- que l'adjoint à élire occupera dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant ;

Madame le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

1^{er} tour de scrutin

Sous la présidence de Mme Monique RUFF, Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection du nouvel adjoint.

- a. Est candidat : M. Jérôme FORTHOFFER
- b. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- c. Nombre de votants : 11
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls : 3
- e. Nombre de suffrages exprimés : 8
- f. Majorité absolue : 5

M. Jérôme FORTHOFFER, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé **1^{er} adjoint** et a été immédiatement installé.

Considérant la vacance du poste de 3^{ème} adjoint, Madame le Maire propose au conseil de procéder au remplacement de Monsieur Jérôme FORTHOFFER élu 1^{er} adjoint au Maire.

1^{er} tour de scrutin

Sous la présidence de Mme Monique RUFF, Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection du nouvel adjoint.

- a. Est candidat : M. Edgard FABING
- b. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- c. Nombre de votants : 11
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls : 3
- e. Nombre de suffrages exprimés : 8
- f. Majorité absolue : 5

M. Edgard FABING, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé **3^{ème} adjoint** et a été immédiatement installé.